



ARCOM DESIGN/JEAN-PIERRE POUPON

Bouvent-Curtafray

UN NOUVEAU QUARTIER SE DESSINE

Entre l'avenue Amédée Mercier et le lac de Bouvent, un nouveau quartier accueillera à l'horizon 2023 une zone économique, 140 maisons et une salle familiale.

« Le long de l'avenue Amédée Mercier, une zone d'activité économique donnera une dimension d'entrée de ville au secteur. Deux lots, viabilisés par la Ville, seront gérés par la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg et les aménagements s'étaleront de 2018 à 2020 », indique le maire de Bourg, Jean-François Debat.

UN QUARTIER RÉSIDENTIEL, VERT ET APAISÉ

D'ici à 2023, environ 140 maisons sortiront de terre, à raison d'une trentaine par an.

Les constructions commenceront dès l'ouverture de la rocade sud-est, fin 2019. « Ce secteur de Bouvent, poumon vert de la ville, ne se prête pas à du logement collectif. De plus, la demande est forte pour du logement individuel en accession à la propriété à Bourg », explique Claudie Saint-André, adjointe déléguée à l'Urbanisme et aux Déplacements. « Nous voulons en faire un quartier harmonieux dans la durée, vert et apaisé. Il sera

1,65 M€

Coût prévisionnel de la salle familiale

140

Nombre de maison construites d'ici 2023

traversé de modes de déplacements doux et délesté des trafics de transit qui polluent actuellement le secteur », ajoute l'élue.

UNE SALLE FAMILIALE

Au printemps 2020, une salle des fêtes s'élèvera à l'ouest du quartier. « C'était un engagement fort de la campagne de 2014. La ville manque d'équipement de ce type pour les familles, mais cette salle pourra aussi être utilisée par les associations ou le monde de l'entreprise. Elle pourra recevoir 200 personnes en configuration repas ; le préau pourra être loué indépendamment », précise Jean-François Debat. « Accessibles par le chemin de Curtafray, avec une sortie sur l'avenue Amédée Mercier, la salle et son parking seront orientés en direction de la voie ferrée et protégés des lotissements par des merlons et des plantations. »



SERGE BUATHIER

Forfait Post-Stationnement : comment ça marche ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la réforme nationale de dépenalisation du stationnement payant est en vigueur. Si vous ne payez pas votre stationnement ou si vous dépassez la durée prévue, vous êtes soumis à un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 20 €. Il peut être inférieur en fonction de ce que vous avez déjà payé : si vous avez réglé 2 € à l'horodateur et si vous dépassez le temps imparti, votre FPS sera de 18 €. L'avis de paiement sera envoyé à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, le Forfait Post-Stationnement est à payer dans un délai de 3 mois. Pour faire un recours, reportez-vous aux modalités indiquées au dos de l'avis de paiement.

Vive les conscrits !

Le 21 janvier, les classes en 8 réchaufferont l'atmosphère lors de la traditionnelle vague des conscrits dans les rues de la ville. Défilé

à partir de 11 h 30, apéritif à 12 h 30 sous le marché couvert. La fête se poursuivra le 27 janvier à Ainterexpo pour la grande soirée des classes.



LE CLJ FAIT DU SKI !

Du 12 au 23 février 2018, le Centre de loisirs des jeunes organise des journées ski à Menthieres pour les 12-17 ans. Débutants ou confirmés, ils seront encadrés par les éducateurs sportifs et les animateurs du service Action sportive (5 € par jour comprenant l'encadrement, le transport, les forfaits, la location du matériel).

+ Inscriptions auprès du pôle Jeunesse : 04 74 45 70 22 - www.bourgenbresse.fr



CHRISTELLE MOIRAUD

Déjections canines : 68 € d'amende



« Ceci n'est pas de l'art ! » Le message s'est affiché en ville pour sensibiliser les propriétaires de chiens au respect des espaces publics. Cette campagne de communication rappelle que les propriétaires indisciplinés sont susceptibles de payer une amende de 68 €, alors même que tout est fait pour éviter cela : 38 distributeurs de sacs et 11 canisettes en ville. La Police municipale renforce les contrôles et procède à des verbalisations. Le traitement des déjections canines coûte environ 100 000 € par an à la Ville (interventions des services Propreté urbaine, Espaces verts et Police municipale).

Vous pouvez sauver des vies

En début d'année, l'Établissement français du sang (EFS) enregistre une baisse de fréquentation des collectes de sang à cause des épidémies de l'hiver.

Il est d'autant plus important de se mobiliser ! Donner son sang, c'est possible toute l'année à l'EFS de Bourg-en-Bresse, Hôpital Fleyriat, 900, route de Paris (derrière le pôle Mère-Enfant). Ouvert le mardi, le jeudi et le vendredi de 8 h à 13 h, le mercredi de 13 h à 19 h, le samedi de 8 h 30 à 12 h.

+ EFS de Bourg : 04 74 50 62 20 - dondesang.sante.efs.fr





SERGE BUATHIER

La question : Qui déneige ?



La réponse :

Quand la neige ou le verglas s'invitent en ville, les services municipaux sont à pied d'œuvre pour déneiger les 150 km de rues prioritaires empruntées par les bus et les axes principaux (à l'exception de 15 km de voies à grande circulation déneigées par le Conseil départemental). Une fois ces itinéraires dégagés, les voies secondaires (160 km) sont traitées. La Ville assure également le déneigement des trottoirs publics permettant d'accéder aux écoles, aux gymnases, aux arrêts de bus, aux parcs... Selon le règlement de voirie, les riverains et les commerçants sont tenus de déneiger et d'enlever le verglas de leur trottoir afin de permettre le cheminement en toute sécurité.

Chantier intergénérationnel

Vitor et Amine se sont rencontrés en octobre sur un chantier d'insertion au centre social Amédée Mercier. Unissant leurs talents, ils ont donné un coup de jeune au Café-habitants. « J'aime cette idée d'un adulte + un jeune, car je peux être dans la transmission », a expliqué Vitor tandis qu'Amine a apprécié de se retrouver « dans une bonne dynamique. » C'est dans ce nouveau décor du pôle Amédée Mercier qu'a été tournée la vidéo des vœux du maire 2018. À retrouver sur www.bourgenbresse.fr

Monuments régionaux

BROU ÉLU GRAND SITE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL

Le monastère royal de Brou a été élu par les internautes et a rejoint le Réseau des grands sites historiques et patrimoniaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une nouvelle fierté pour le Centre des monuments nationaux et la Ville de Bourg. Grâce à ce réseau, la Région renforcera son action en faveur du développement culturel et touristique du monument, qui bénéficiera de son soutien pour des projets éducatifs spécifiques et d'une communication renforcée.

Fermeture temporaire de l'église

Du 8 au 31 janvier 2018, d'importants travaux impliquent la fermeture de l'église. Les cloîtres et le musée restent accessibles. Le tarif d'entrée est adapté en conséquence. Le monastère poursuit sa cure de jouvence avant le grand rendez-vous de juin 2018 avec l'inauguration de l'ascenseur et des appartements de Marguerite d'Autriche.

www.monastere-de-brou.fr

 **Laurent Gerra**
@LaurentGerra 6 décembre 2017

Ce soir nous jouons à Nancy. Et ce sera pour @JohnnySjh, dont la scène était la vie. #JohnnyHallyday

 **Monastère royal de Brou**
@monasteredeBrou 4 décembre 2017

Pendant les travaux à #Brou, des vestiges #archéologiques ont été mis au jour. Ossements, tuiles gallo-romaines, tessons de céramique, pierre tombale médiévale. Découvertes intéressantes pour la compréhension de l'occupation du site.